

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du lundi 06 juillet 2026

Délibération N° DE_056_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	20	23
Date de la convocation : 02/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six juillet deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Lucas PINNETERRE, Vanessa ESTEVES, Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX

Représentés : Olivier MACARD représenté par Olivier XIBERRAS, Gérard GALLET représenté par Aurélien BRAIN, Alain THURET représenté par Sonia CARREAU

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne JAMAIS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 313-1 et L. 343-1 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant que la commune de Toucy comptant plus de 2 000 habitants (2 800 habitants), dispose de la possibilité réglementaire de recruter un Directeur Général des Services sur un emploi fonctionnel ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'évolution démographique de la commune, la complexité croissante des projets locaux ainsi que la nécessité de rationaliser et de coordonner l'action des services municipaux de manière transversale justifient une structuration renforcée de l'administration communale.

Afin d'assurer la direction opérationnelle, l'animation de l'ensemble des services et la mise en œuvre optimale des orientations de la municipalité, il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS), placé sous l'autorité directe de l'autorité territoriale.

DE_056_2026

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A par voie de détachement, relevant de l'un des grades de la fonction publique territoriale permettant l'accès à cet emploi fonctionnel.

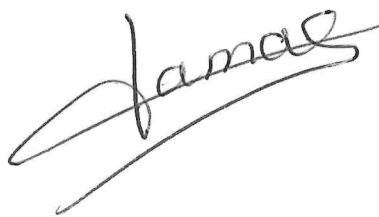
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE

- **De créer**, pour les motifs exposés ci-dessus, un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Anne JAMAIS



Le Maire,
Olivier XIBERRAS

